

UNION NATIONALE DES
SYNDICATS AUTONOMES



FASMI

FASMI

**FEDERATION AUTONOME DES SYNDICATS
DU MINISTERE DE L'INTERIEUR**

Affiliée à l'UNSA

25 rue des Tanneries - 75 013 PARIS

Tél : 01 43 40 64 27 - Fax : 01 71 18 22 90

Email : contact@fasmi.fr

Paris, le 06 octobre 2015

COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL MINISTERIEL

Monsieur le Ministre,
Mesdames et Messieurs les représentant(e)s de l'administration,
Cher(e)s collègues,

L'UNSA FASMI se félicite de la mise en oeuvre d'une politique immobilière de l'Etat notamment sur la rationalisation des sites. Toutefois, l'accent doit également être mis sur le renouvellement et la mise à niveau de l'ensemble des matériels alloués au Ministère de l'Intérieur.

Nous serons vigilants quant à la suppression de sites, à l'aménagement des locaux, à l'accompagnement des personnels concernés par des restructurations et à la cohérence de l'ancrage territorial.

L'UNSA FASMI bien que reconnaissant les efforts du Ministère de l'Intérieur réalisés en matière de logement social des agents, au travers du budget consacré à la politique de l'action sociale, regrette que le logement des nouveaux agents, de catégorie C, célibataires géographiques, etc, ne soit inscrit comme un enjeu de cette politique immobilière.

Nous constatons et déplorons notamment que les partenariats avec les bailleurs sociaux ne bénéficient pas de la même ambition ni du même ordre de grandeur que la réalisation des grands programmes structurants, ni de la dynamique des programmes immobiliers en cours, alors que cela permettrait d'accroître le parc de logements à destination des agents du Ministère de l'Intérieur.

L'UNSA FASMI restera vigilant sur les problèmes d'aménagement des conditions de travail dans les commissariats, sur la sécurisation des sites et leurs impacts sur les risques psycho-sociaux.

En matière de RPS comme de prévention en général, si nous saluons la politique ministérielle volontariste exprimée par la mise en place des mesures destinées à renforcer la lutte contre les suicides et les RPS, l'UNSA FASMI souhaite que cet effort soit amplifié et renforcé avant d'en tirer les premiers enseignements dès l'année prochaine.

Dans le cadre de ses travaux et l'envoi des plans d'aménagement, l'UNSA FASMI réaffirme que les CHSCT du Ministère de l'Intérieur ont toute leur place pour jouer leur rôle et permettre la réconciliation des agents avec leur administration et les exigences du service public.

Nous rappelons une fois encore que l'un des objectifs constants pour l'UNSA FASMI, sera d'améliorer les dispositifs existants, mais aussi de permettre la conciliation au mieux de la vie professionnelle et de la vie privée des agents mais sans pour autant perdre de vue l'impérieuse nécessité de l'accomplissement des missions qui sont les leurs.

Nous vous remercions, Monsieur le Ministre, mesdames et messieurs, et vous prions de bien vouloir annexer la présente déclaration au procès verbal de séance.